

La Métropole Aix-Marseille-Provence recrute :

UN(E) DIRECTEUR/TRICE
DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
(H/F)

Référence

Direction	Direction Générale Adjointe Projet Métropolitain et Conseil de Développement
Contrat	Fonctionnaire et Contractuel
Localisation	Marseille – Tour la Marseillaise
Domaine	Développement territorial
Filière	Administrative
Catégorie	A
Cadre emploi	ATTACHES

Contexte du recrutement et définition de poste

Avec une superficie de plus de 3000 km², une population de 1.8 million d'habitants et le regroupement de 92 communes, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est la première métropole de province. Elle exerce les compétences stratégiques majeures qui orientent le développement du territoire dans toutes ses dimensions : développement et aménagement économique, social et culturel, aménagement de l'espace, politique locale de l'habitat, politique de la ville, gestion des services d'intérêt collectif, protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie. Les six conseils de territoire qui la composent sont dotés de compétences de proximité.

×



Au sein de la DIRECTION GENERALE ADJOINTE PROJET METROPOLITAIN ET CONSEIL DE DEVELOPPEMENT :

La Métropole recrute un(e) DIRECTEUR/TRICE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT (H/F)

Vos missions :

Au sein de la Direction Générale Adjointe Projet Métropolitain et Conseil de Développement et sous l'autorité du DGA, le/la Directeur/trice du Conseil de Développement et son équipe auront en charge le secrétariat général du Conseil de Développement métropolitain tant dans l'animation de ces différentes instances que dans la formalisation et la communication de ses travaux. Son équipe aura la responsabilité du Conseil Métropolitain des Jeunes, souhaité par le nouvel exécutif métropolitain. Il contribuera au développement de la participation citoyenne au sein de la Métropole (ainsi que dans la montée en puissance de la participation citoyenne).

Activités principales :

- Organiser, piloter et animer les différentes instances du Conseil de Développement métropolitain (Bureau, commissions thématiques et assemblée plénière) et du Conseil Métropolitain des Jeunes, en lien avec leur Président(e), les élus délégués compétents et sous l'autorité du DGA.
- Animer l'équipe dédiée au secrétariat général de Conseil de Développement et du Conseil Métropolitain des Jeunes.
- Formaliser des échanges en séance et des travaux du Conseil de Développement et du Conseil Métropolitain des Jeunes : comptes rendus, avis, contribution, rapport d'activité, autres publications.
- Organiser des événements du Conseil de Développement métropolitain et du Conseil Métropolitain des Jeunes : colloques, ateliers, forums, conférences, visites, etc.
- Mettre en place et alimenter les outils de communication nécessaires à la valorisation des travaux du Conseil de Développement métropolitain (site internet, newsletter, publications...) et du Conseil Métropolitain des Jeunes.
- Développer la dimension « citoyenne » du Conseil de Développement.
- Proposer une méthodologie de participation citoyenne au niveau métropolitain.

Activités secondaires :

- Assurer la liaison avec les représentants désignés par les institutions partenaires.
- Travailler la transversalité des travaux en lien avec le Bureau et le projet métropolitain.
- Assurer la présence de la Métropole dans les instances nationales de coordination des Conseils de Développement.
- Coordonner les éventuelles études à l'appui du Conseil de Développement, du Conseil Métropolitain des Jeunes et de la participation citoyenne.
- Et au-delà contribuer aux dispositifs des démarches participatives ou de concertations tournées vers la société civile et les populations.

Le poste exige une grande disponibilité car les rencontres des membres du Conseil de Développement et du Conseil Métropolitain des Jeunes se tiennent généralement à l'heure du déjeuner ou en soirée afin de permettre à ses membres, pour la plupart encore en activité d'y participer activement. Il en va de même avec les initiatives liées à la participation citoyenne.

Profil recherché

Compétences transversales :

- Expérience des collectivités territoriales.
- Connaissance des problématiques d'aménagement du territoire et du Développement local.
- Connaissance de l'organisation et des compétences de la Métropole.
- Expérience de conception et de mise en œuvre de méthodes de concertation et/ou de participation citoyenne.

Compétences métiers :

- Capacités d'analyse, rédactionnelles et de synthèse.
- Capacités d'animation et de coordination.
- Maîtrise de l'outil informatique.

Compétences comportementales :

- Rigueur et sens de l'organisation.
- Goût du travail en équipe.
- Qualités relationnelles.
- Grande disponibilité.
- Réactivité.
- Dynamisme.
- Enthousiasme.
- Sens du contact et de la pédagogie.

Information(s) complémentaire(s)

- BAC+5 minimum
- Expérience exigée en matière de démarche partenariale et/ou de concertation et/ou de construction de projet collectif.
- Permis B

Destinataire des candidatures

Adresser une lettre de candidature accompagnée d'un curriculum vitae avant le **27 janvier 2021**.

A l'adresse suivante :

La METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
CT6 Pays de Martigues
Tour la Marseillaise BP48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Ou la déposer sur le lien :

https://recrutement.ampmetropole.fr/mon_annonce.html?id_annonce=768

Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Iobbi Monique / Direction Recrutements et Carrière / 04 86 64 86 20 / monique.iobbi@ampmetropole.fr